

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA RAPPORT 1922-23

Suite de la page 2.

rapport aux obligations, ou dépôts dus au public; cette mesure de prudence constitue le premier devoir des banques de dépôts bien administrées, car elles doivent être constamment prêtes à toutes éventualités.

Tel que prévu, et suivant l'information fournie par notre service de rapport, la balance des dépôts spéciaux provenant des émissions des villes de Paris et Soissons, France, a été remboursée dans le cours de l'exercice écoulé, et le chiffre en est de \$3,611,000.— or, prenant en considération ce remboursement important de dépôts étrangers et tout à fait extraordinaires, nos dépôts réguliers accusent néanmoins une augmentation de \$3,769,000 au 30 novembre dernier. Nous avons aussi constaté avec plaisir que durant l'exercice écoulé, le nombre de nos déposants s'est considérablement accru.

Considérant l'état troublé des affaires bancaires durant l'année écoulée tout principalement, nous nous réjouissons à bon droit de cette augmentation notable dans nos dépôts; cela démontre sans équivoque la grande confiance que votre Banque inspire au public.

L'exercice clos a laissé un bénéfice net de \$583,696, après déduction des amortissements nécessaires et de tous frais et provisions pour risques en cours; ce chiffre représente un pourcentage de 13.73 p.c. sur le capital versé de la Banque, soit \$3,000,000.

En raison des temps difficiles que le pays traverse depuis quelques années, la Direction a toujours recherché pour nos transactions commerciales, en autant qu'il était possible de le faire, la sécurité plutôt que le volume ou le profit.

Nous croyons utile, même nécessaire, de vous faire part que le montant global des taxes payées aux diverses administrations fédérale, provinciales ou municipales, au cours de l'exercice écoulé, s'élève à la somme relativement importante de \$156,405.44.

Nous avons à nous féliciter une fois de plus du fidèle attachement de nos actionnaires; la division du capital de l'Institution entre un nombre de plus en plus grand d'Actionnaires (2,191) et l'excellent classement qui en résulte, attendu qu'ils sont généralement groupés dans toutes les localités où une succursale de cette Banque est établie, sont pour l'Institution un élément de force que nous sommes fiers de constater.

Depuis votre dernière Assemblée, ONZE succursales régulières ont été ouvertes, portant le nombre de nos bureaux à CENT VINGT-DEUX, toutes établies dans les provinces de QUEBEC, ONTARIO, NOUVEAU-BRUNSWICK et L'ILE DE-PRINCE-EDOUARD.

Le bureau central et toutes nos succursales ont été visités durant l'exercice écoulé par des inspecteurs et officiers compétents.

Messieurs les Auditeurs, nommés conformément à la Loi des assemblées, ont fait un examen minutieux de l'Actif et du Passif de la Banque, et leur certificat appaît satisfaisant.

Messieurs les Commissaires-Censeurs, réélus lors de la dernière assemblée générale, ont apporté les soins habituels les plus dévoués aux intérêts de votre Institution; leurs travaux mensuels prescrits par les règlements de la Banque ont été régulièrement accomplis, et leur Rapport qui vous sera présenté dans cette assemblée en fait foi.

FUSION DES BANQUES CANADIENNES-FRANÇAISES

Quoique cette question de la fusion des banques canadiennes-françaises soit postérieure à la clôture de l'exercice écoulé, nous jugeons nécessaire de rappeler à votre souvenir notre lettre-circulaire du 31 décembre dernier adressée à tous nos actionnaires, et qui se lit comme suit:

Montréal, le 31 décembre 1923. Aux Actionnaires, La Banque Provinciale du Canada. Notre Banque a été de nouveau sollicitée de faire partie d'une fusion comprenant la Banque d'Hotelaga, la Banque Nationale et la Banque Provinciale du Canada. Nous avons sérieusement étu-

dié l'opportunité d'une telle fusion, tant au point de vue de la Race canadienne-française généralement qu'au point de vue de l'intérêt de notre clientèle et de nos Actionnaires, et nous avons aussi consulté plusieurs de nos concitoyens, intéressés dans notre institution. Le résultat de notre étude et de notre enquête a été qu'une seule banque française se rait insuffisante et au détriment de l'expansion industrielle et commerciale de notre Race, et nous avons décliné l'offre.

Malgré que la nouvelle Banque fusionnée présentera un actif plus élevé, et bénéficiera probablement d'un certain appui de la part du Gouvernement de QUEBEC, nous avons décidé de conserver notre identité.

La Banque Provinciale du Canada, dont la prospérité est due en grande partie à ses règlements spéciaux et à la liquidité de son Actif, qui en est le résultat, offrira, comme par le passé, les garanties les plus solides au public déposant, et continuera à s'occuper d'accommoder le commerce canadien en général.

En conséquence, et c'est le point important, nos compatriotes pourront compter sur plus d'une banque canadienne-française. L'esprit d'initiative de notre Race en matières commerciales ne sera pas comprimé, comme il le serait nécessairement s'il y avait qu'un seul Conseil d'administration pour juger si telle entreprise mérite ou ne mérite pas les avances qu'elle demande.

Nous sommes convaincus que vous approuverez notre décision. Elle était la seule sage et recommandable, dans l'intérêt de notre clientèle, de nos Actionnaires et de la Race généralement.

Pour le Conseil d'Administration.

Le Président, H. LAPORTE. Le Vice-Président et Directeur Général, TANCREDE BIENVENU.

Nous ne croyons pas devoir ajouter d'autres commentaires sur ce sujet, que celui de vous faire part que la décision de votre Conseil d'Administration en cette grave affaire a déjà reçu l'approbation d'un grand nombre de nos principaux actionnaires, de citoyens importants et de membres dirigeants du clergé. Nous restons donc convaincus que vous ratifierez cette décision.

Deux banques canadiennes-françaises resteront donc plus particulièrement au service de nos concitoyens en Canada. Quant à votre Institution, il en résultera nécessairement pour elle, si cette fusion des deux banques se fait, une augmentation considérable de ses affaires, en raison du fait qu'elle devra ouvrir de nombreuses succursales dans les principales villes de cette province qui étaient antérieurement desservies par ces deux autres banques.

La refonte de la Loi des Banques n'apporte rien de nouveau, ni dans son principe, ni dans ses attributs: les privilèges des banques demeurent tels qu'ils étaient, et les seules modifications augmentent l'autorité des vérificateurs et la responsabilité des Directeurs. Qu'il nous soit permis de déclarer cependant que dans l'opinion de vos Administrateurs, ces modifications susdites n'ajouteront rien à la solvabilité des banques; car il est bien entendu que dans tous les genres d'affaires, le succès dépend de l'intégrité, de l'intelligence et de la perspicacité de la Direction.

Comme par le passé, notre Personnel a continué de faire preuve d'intelligence, de dévouement et d'application, et vous voudrez bien vous associer à vos Administrateurs pour adresser à nos principaux officiers, à nos directeurs des succursales, et à tous nos employés, un témoignage bien mérité de haute satisfaction.

Pour le Conseil d'Administration.

(signé) H. LAPORTE, Président. (signé) Tancrede BIENVENU, Vice-président et Directeur général.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES-CENSEURS POUR L'EXERCICE 1922-23

Messieurs: Nous avons l'honneur de vous faire rapport qu'en conformité du

mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de la dernière assemblée générale, nous avons procédé mensuellement à la vérification des valeurs de tout repos, et que dans l'exercice de ces devoirs, nous avons reçu pleine et entière satisfaction.

Nous avons donc régulièrement constaté chaque mois que le trésor de la banque contenait des valeurs en quantité plus que suffisante pour satisfaire aux exigences de vos règlements concernant la liquidité de l'actif de la banque.

La période écoulée a été marquée d'un événement que nous ne pouvons passer sous silence: nous voulons dire la mort du regretté sir Alexandre Lacoste, président de votre bureau des commissaires censeurs depuis sa fondation en 1900. Nous nous associons de tout

coeur aux regrets exprimés par M. les administrateurs dans leur rapport.

Nous sommes heureux de pouvoir vous signaler les progrès constants de votre institution. L'augmentation régulière du nombre des déposants est une preuve de plus que votre banque gagne chaque jour davantage la confiance du public, ce qui ne pouvait manquer, d'ailleurs, en raison du soin et de l'attention avec lesquels vos administrateurs s'acquittent de leurs devoirs, dont ils réalisent l'importance à sa juste valeur.

Nous vous engageons donc, messieurs, à approuver les rapports qui vous sont soumis pour l'exercice écoulé. POUR LE BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS, (signé) N. Pérodeau, Président.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA COMPTE DES PROFITS ET PERTES

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Balance au crédit du compte 'Profits et Pertes' le 30 juin 1922, Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1923, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Répartis comme suit: Cinq dividendes trimestriels et un dividende de deux mois, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Taxe fédérale sur le papier-monnaie, Amortissement complet des frais d'installation des succursales, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Balance au crédit du compte 'Profits et Pertes', FONDS DE RESERVE, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Réserve pour l'organisation d'un fonds de pension pour les officiers et employés, Placements faits d'après les prescriptions de la loi, etc.

RAPPORT GENERAL DE LA BANQUE AU 30 NOVEMBRE 1923

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Dépôts ne portant pas intérêt, Billets de la banque en circulation, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Billets de la banque en circulation, Dividendes déclarés et non encore réclamés, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Espèces monnayées, Billets du Dominion, Billets d'autres banques, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Obligations du gouvernement de la puissance du Canada, Valeurs municipales canadiennes et britanniques, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Prêts à termes aux corporations municipales et scolaires, Prêts courants et escomptes au Canada, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Grand Total, etc.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Déduction pour intérêts perçus à l'avance sur les dits effets, Dépot fait au gouvernement fédéral en garantie des billets de la banque en circulation, etc.

VERIFIE ET TROUVE EXACT: POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (signé) J.-R. CHOQUET, (signé) H. LAPORTE, (signé) E. LANGLOIS, (signé) TANCREDE BIENVENU. CERTIFICAT DES AUDITEURS NOMMES PAR LES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires de LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA. Conformément aux prescriptions des sous-sections 10 et 11 de la section 56 de l'Acte des Banques, nous avons l'honneur de soumettre aux actionnaires le rapport suivant:

Nous avons examiné le bilan ci-dessus avec les livres du bureau-chef et les rapports certifiés des différentes succursales. Tous les renseignements et explications que nous avons requis nous ont été donnés à notre satisfaction, et nous sommes d'opinion que les opérations de la banque qui sont venues à notre connaissance, relèvent des pouvoirs de la Banque.

La caisse au bureau principal et les valeurs représentant les placements de la banque ainsi que celles garantissant les prêts, ont été vérifiées et trouvées en ordre.

L'état-ci-haut dont il est question dans le rapport des administrateurs, est bien rédigé de façon à donner un aperçu vrai et exact des opérations de la banque durant l'exercice écoulé du 1er juillet 1922 au 30 novembre 1923, après provision pour pertes et créances douteuses, et sans compter le fonds de réserve spécial pour faire face à l'imprévu, le tout suivant les meilleures renseignements et les explications qui nous ont été données et ainsi que l'indiquent les livres de la banque.

(signé) J.-A. LARUE, C.A., L.I.C. Montréal 22 décembre 1923 (sg) ALEX. DESMARTEAU, C.A., L.I.C. Les membres du Conseil d'administration ont tous été réélus à l'unanimité. A une assemblée du Conseil d'administration de la banque tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, l'hon. sir Hormidas Laporte fut élu président et Messieurs W.-B. Carrey et Tancrede Bienvenu, tous deux vice-présidents de la banque. A une assemblée du bureau des commissaires-censeurs, laquelle a eu lieu immédiatement après l'assemblée des actionnaires, l'hon. N. Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec a été élu président et M. J.-A. Richard, vice-président de ce bureau de contrôle pour le département d'épargne.

Collège Saint-Joseph. Ecole Modèle: G. Tremblay, E. Wiles, E. Poirier, S. Walton, L. Dea, A. Finigan, F. Gaudet, L. Cyr, L. Gauthier, L. Arsenault, C. Journault, A. Dea, R. Veilleux, A. Bourgeois, A. Daigle, A. Gaudet, C. Cormier, H. Leblanc, R. Lavole, L. Léger, L.-A. Tardif, F. Powers. Cours Universitaire: J. Sheehan, A. Doucet, F. Connelly, E. Dayton, L. Landry, E. Binet, E. McLaughlin, E. Leblanc, C. Campbell, C. Riley, J. Stevens. Cours Académique: A. Bérubé, E. Flaherty, H. Léger, T. Gallant, T. Hennessey, H. Garon, J. Montague, A. Sarrard, A. Drapeau, E. Mélançon, M. Plouff, L. Lamontagne, L.-S. Fiset. L'enfant croit, le jeune homme aime, l'homme mûr gouverne, le vieillard est las, le mourant découvre, et chacun de ces états renferme quelque chose de divin propre à nous faire au cœur la blesure de la vérité.

L'ATTELAGE DE CHIENS DU C.N.R.



Le Chemin de fer national du Canada aura un attelage de chiens pour pousser ses couleurs dans le Derby de chiens qui sera couru à Montréal, le samedi 14 février prochain. L'attelage se compose de trois chiens dansés et de deux mâles. Leur conducteur est Jack Dooley qui, après avoir vécu plusieurs années au Labrador, est maintenant employé comme commis dans les bureaux des voies du Chemin de fer national du Canada à Saint-Michel, Qué. Les chiens appartiennent à M. Patrick Nolan, constructeur de la forge aux usines de Saint-Malo. Au cours d'un exercice ils ont parcouru trente-cinq milles dans le temps remarquable de 3 heures et demie. La photographie en haut de cette page nous les montre à la veille du départ pour une course d'entraînement. Dans l'ovale, au centre, est Jack Dooley avec le "leader" de l'attelage, le superbe "Jack". En bas nous voyons M. le maire J. Samson, candidat pour un troisième terme à la mairie de Québec, et un amateur des sports d'hiver, photographier les deux chiens de l'attelage C. N. R.